

Cancers liés au travail : une reconnaissance à géométrie variable ?

Sylvie Platel, chercheuse invitée du CEET

Publié le 7 juin 2018 – Mis à jour le 7 novembre 2019

Responsable de 150 000 décès par an, le cancer est la première cause de mortalité en France. Jusqu'à 8% de ces cancers seraient liés à l'exposition à un risque dans le cadre professionnel. Un danger qui touchant majoritairement la classe ouvrière.



© Pixabay - Life-Of-Pix

La progression des nouveaux cas de cancers est constante depuis des décennies, passant de 170 000 en 1980 à 385 000 en 2015 selon l'Institut national du cancer (2017). Parmi eux, entre 14 000 et 30 000 cas (4 à 8%) seraient liés au travail, c'est-à-dire seraient « [*la conséquence directe de l'exposition à un risque physique, chimique ou biologique*](#) » en contexte professionnel.

Ces cancers professionnels constituent un important et pérenne problème de santé publique. Touchant principalement les ouvriers, ils contribuent fortement aux inégalités sociales de santé. Considérés comme priorité des politiques publiques depuis plusieurs années, ils manquent cependant de visibilité et souffrent de carences à tous les niveaux, de la déclaration à la reconnaissance, de la connaissance à la prévention. Leur visibilité est corrélée à leur reconnaissance en maladie professionnelle par la Sécurité sociale, à laquelle bon nombre d'entre eux échappe. Ils induisent un surcoût

pour cet organisme, car les dépenses occasionnées sont supportées par la branche maladie en lieu et place de la branche des risques professionnels – financée par les employeurs – dont ces cancers pourraient relever. De plus, les victimes sont privées de droits rattachés à ce statut.

Détailler les freins aux demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

Ma recherche [1], qui analyse le processus institutionnel de reconnaissance en maladie professionnelle des cancers liés au travail, détaille les mécanismes qui causent l'arrêt de nombreuses demandes de reconnaissance en maladie professionnelle. Cette reconnaissance est plus facilement acquise pour les cancers qui s'inscrivent dans les tableaux de la Sécurité sociale [2], qui associent un cancer à une substance dans des conditions de travail et de durée spécifiques.

La reconnaissance s'avère incertaine pour les autres malades, même s'ils ont été largement et durablement exposés à des cancérogènes professionnels avérés. Et ils sont très nombreux. En effet, certaines formes d'emploi actuelles, marquées par la précarité, la polyvalence, la sous-traitance, le changement d'emploi et de poste de travail fréquent contribuent à combiner et fragmenter les expositions aux cancérogènes. Ces types de parcours professionnels restent à la marge des standards de la réglementation.

Par Sylvie Platel,
chercheuse invitée
au [Centre d'études de l'emploi et du travail \(CEET\)](#).

[1] Sylvie Platel, « [Cancers liés au travail : une reconnaissance en maladie professionnelle à deux vitesses](#) », [Connaissance de l'emploi](#), n°139, février 2018.

[2] Seules 22 localisations de cancer associées à une vingtaine de substances cancérogènes sont répertoriées.

► | Santé publique | Santé au travail

Cancers liés au travail : le rapport de recherche de Sylvie Platel

Creuser le sujet dans [Connaissance de l'emploi](#), publication du Centre d'études de l'emploi et du travail :

[Sylvie Platel, « Cancers liés au travail : une reconnaissance en maladie professionnelle à deux vitesses »](#), [Connaissance de l'emploi](#), n°139, février 2018.

Le Centre d'études de l'emploi et du travail

Découvrez [les axes et thèmes de recherche du CEET](#).

